

Projet Régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 Synthèse

RÉVISION
2023

PRS 2018-2028
**NOUVELLE
AQUITAINE**
Projet Régional de Santé

Sommaire

Éditorial	3
Le projet régional de santé : répondre aux besoins de santé des Néo-Aquitains	4
L'Agence Régionale de Santé, pilote de la politique de santé en région	5
Principes d'action, attendus et méthode de la révision du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine	6

COS – Cadre d'orientation stratégique 2023-2028

Orientations d'ici à 2028	8
Un dispositif de suivi et d'évaluation du PRS ambitieux associant la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	10

SRS - Schéma régional de santé 2023-2028

Le SRS Nouvelle-Aquitaine : 4 évolutions majeures du système de santé régional, 14 priorités d'actions	11
+ de prévention à toutes les étapes du parcours de santé	12
+ d'accès à la santé et à une offre de soins personnalisée et coordonnée	14
+ de prise en charge à domicile et d'inclusion	16
+ de résilience en replaçant les ressources humaines au cœur du système de santé	18
+ de résilience par une approche globale de la santé (One Health)	20
Les innovations et le numérique, leviers au service de la santé	22

PRAPS – Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies 2023-2028 24 |

Glossaire	26
Projet régional de santé 2018-2028 : infographie	27

Éditorial

Améliorer la santé de toutes et tous en Nouvelle-Aquitaine



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine. Il guide notre action collective, avec pour unique ambition : la transformation de notre système de santé afin

de mieux répondre aux besoins des Néo-Aquitains et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Initialement arrêté en 2018 pour une période de 10 ans, le PRS a fait l'objet d'une révision majeure en 2023. En effet, notre société a connu une crise sanitaire extraordinaire. Celle-ci a révélé les limites de notre système de santé mais également ses forces, en particulier la capacité d'adaptation, d'initiative et de résilience de ses professionnels. Cette expérience, exceptionnelle de par son ampleur et sa durée, confirme la nécessité de nous projeter dans une approche globale, systémique et intégrée de la santé, déclinée dans toutes les politiques. D'autant plus qu'aujourd'hui de très fortes tensions pèsent toujours sur le système de santé : l'évolution démographique de la population et son vieillissement, l'augmentation des maladies chroniques créant de nouveaux besoins d'accompagnement, la démographie des professionnels de santé, notamment médicale et les conditions de travail de ces professionnels entraînant parfois le recul de l'accès aux soins dans certains territoires.

Cette crise sans précédent que connaît notre système de santé, qui ne tient que par l'investissement trop important demandé aux professionnels, nécessite un PRS ambitieux.

Pour faire face à ces défis, à celui de l'impact du changement climatique sur notre système de santé, à ceux à venir et répondre aux besoins et aux attentes de la population et des professionnels, la transformation de notre système de santé est nécessaire. Il s'agit de faire muter un système trop orienté vers les soins, vers un système tourné vers la prévention et les démarches « d'aller-vers » en particulier en faveur des plus vulnérables ; de favoriser une meilleure organisation de l'accès à la prévention, aux soins et aux accompagnements afin de répondre aux besoins de chacun par une offre équitable, accessible, respectueuse des choix de vie, personnalisée et coordonnée ; d'accompagner des organisations plus résilientes en replaçant les ressources humaines au centre de notre système de santé et par une approche intégrée de la santé garantissant la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charges.

Cette approche, fondée sur des valeurs de solidarité et d'équité, place la santé au cœur de toutes les politiques portées par l'agence et ses partenaires. Elle engage tous les acteurs à renforcer la coordination des politiques publiques, à développer davantage la transversalité, à faire émerger de nouvelles modalités de prises en charge et des modes de travail collaboratif.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la consultation citoyenne ainsi qu'aux nombreux acteurs de la région, opérateurs en santé, professionnels, usagers, élus, instances de démocratie en santé, organismes de sécurité sociale, services de l'État et collectivités territoriales qui ont contribué à définir ce PRS. Les ambitions sont grandes, et je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous, afin d'améliorer concrètement la santé des Néo-Aquitains, Notre santé !



Benoît ELLEBOODE,
Directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Le projet régional de santé : répondre aux besoins de santé des Néo-Aquitains

6 défis à relever

1 L'évolution démographique de la population et son vieillissement

- + 320 000 habitants en 2028 en Nouvelle-Aquitaine, soit l'équivalent de la population du Lot-et-Garonne
- 14% des Néo-Aquitains auront 75 ans et + en 2027, contre 11% en 2018

2 Le développement des maladies chroniques

20,2% des Néo-Aquitains souffrent d'une maladie chronique, soit 1,3 million de personnes

3 L'évolution démographique des professionnels de santé

- Des médecins généralistes mal répartis
- 1/3 des médecins généralistes Néo-Aquitains ont plus de 60 ans

4 Une offre de santé trop orientée vers les soins au détriment de la prévention

5 La nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée

6 La nécessité de prendre en compte les impacts en santé du changement climatique

Quelles transformations nécessaires ?

+ de prévention à toutes les étapes du parcours de santé



+ de prise en charge à domicile et d'inclusion au plus près du milieu de vie (personnes âgées, en situation de handicap, publics vulnérables)



+ d'offre de soins personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients



+ de résilience en replaçant les ressources humaines au cœur du système de santé et par une approche intégrée (One Health, « une seule santé »)



Une ambition collective qui associe tous les acteurs de santé

- Un projet élaboré avec le **concours des acteurs de santé et soumis à une large consultation**,
- Un **cadre d'action pour tous les acteurs de santé du territoire** (usagers, professionnels, établissements et services de santé et médico-sociaux, collectivités territoriales, porteurs de politiques publiques),
- Un projet ayant pour vocation de **coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé** (dans les domaines de l'environnement, l'alimentation, l'éducation, la culture, l'aménagement du territoire, le travail, le logement, etc.).

L'Agence Régionale de Santé, pilote de la politique de santé en région



L'Agence Régionale de Santé est le pilote de la politique de santé en région Nouvelle-Aquitaine. Elle assure deux grandes missions : le pilotage de la politique de santé publique et la régulation de l'offre de santé en région avec pour objectif de mieux répondre aux besoins de la population, d'accroître l'efficacité du système et de réduire les inégalités sociales et territoriales en santé.

Le pilotage de la politique de santé publique comprend trois champs d'intervention : la veille et la sécurité sanitaire, ainsi que l'observation de la santé, la définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé, l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.

La régulation de l'offre de santé en région vise à mieux répondre aux besoins et à garantir l'efficacité du système de santé. Elle porte sur les secteurs ambulatoire (médecine de ville), médico-social (aide et accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes vulnérables) et hospitalier.

Le PRS : feuille de route de l'agence régionale de santé

Principal instrument de pilotage régional des politiques de santé, le Projet Régional de Santé (PRS) définit les objectifs pluriannuels des actions que mène l'agence régionale de santé dans ses domaines de compétences, ainsi que les mesures tendant à les atteindre. Il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé (Stratégie Nationale de Santé) et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS).

Le Projet Régional de Santé est arrêté par le Directeur général de l'agence régionale de santé après avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), du préfet de région, des collectivités territoriales de la région ainsi que du conseil de surveillance de l'ARS.

Il est l'outil stratégique unifié de la politique régionale de santé. Il est composé de trois documents : le Cadre d'orientation stratégique (COS) détermine les objectifs généraux et les résultats attendus à 10 ans, le Schéma régional de santé (SRS) et le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) établis pour 5 ans précisent les objectifs opérationnels. Il intègre ainsi un ensemble de démarches stratégiques en faveur de la santé et englobe tous les champs de compétences de l'ARS. Il repose sur les valeurs suivantes :

- L'équité, avec pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé,
- La solidarité, base de notre protection sociale,
- La mobilisation collective de tous les acteurs du territoire.

Il s'articule avec le Plan régional santé environnement (PRSE) copiloté avec la Région et les services de l'État.



Principes d'action, attendus et méthode de la révision du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine

Le **Projet régional de santé (PRS) de Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur le PRS précédent et son bilan ainsi que l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences sur la santé des Néo-Aquitains. Il porte l'ambition de transversalité de la politique régionale de santé, et du renforcement de la coordination des politiques publiques ayant un lien direct ou indirect avec la santé, en partenariat avec les services de l'État, les organismes de protection sociale, les collectivités territoriales, les élus, les professionnels de santé et les usagers.**

Il repose sur trois principes d'action :

- l'universalisme proportionné et les démarches « d'aller vers »,
- la promotion de la santé dans toutes les politiques,
- la territorialisation des politiques de santé.

Adapter la prise en charge aux besoins des personnes, au plus près dans les territoires, suppose qu'autour du citoyen, et quel que soit le professionnel de santé sollicité, les différents acteurs puissent se coordonner afin d'apporter une réponse globale et non cloisonnée.



Le PRS a fait l'objet d'une concertation élargie et d'une consultation citoyenne pour partager les enjeux et les priorités



Son élaboration s'est appuyée sur l'actualisation des éléments des diagnostics régional et territoriaux réalisés en 2017, le bilan du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine et **130 réunions de concertation** technique, réunions territoriales ou séminaire organisés d'octobre 2022 à mai 2023, qui ont **mobilisé plus de 700 participants** : partenaires de politiques publiques, élus et collectivités territoriales, opérateurs en santé de tous les secteurs, représentants d'usagers en lien notamment avec France Assos Santé (FAS). Il s'est également appuyé sur **une concertation citoyenne numérique** réalisée sur 9 thématiques définies en lien avec la commission régionale santé autonomie (CRSA). Près de 4 000 personnes ont participé à cette consultation. Les principales préoccupations ou propositions issues de cette consultation sont signalées dans les documents par le logo ci-dessus et feront l'objet d'un suivi particulier en lien avec la CRSA. Parallèlement, et en continu depuis le printemps 2022, l'ensemble des partenaires de l'ARS ont été associés à l'élaboration du PRS via les instances du Conseil de surveillance, celles de la commission régionale santé autonomie (CRSA) et des conseils territoriaux de santé (CTS) ainsi que les commissions de coordination des politiques publiques (CCPP).

Les objectifs du PRS seront déclinés en plans d'actions régionaux, et dans les territoires, en lien étroit avec les conseils territoriaux de santé (CTS), en projets territoriaux de santé, et en contrats locaux de santé afin de garantir la mise en œuvre et l'efficacité de la politique régionale de santé.

Ces travaux seront menés dans un cadre de concertation renoué associant systématiquement représentants des usagers, des professionnels de santé et des élus pour tenir pleinement compte des démarches de concertation et de co-construction ouvertes à la faveur du Conseil national de la refondation (CNR).

Un document au service de la transformation du système de santé régional

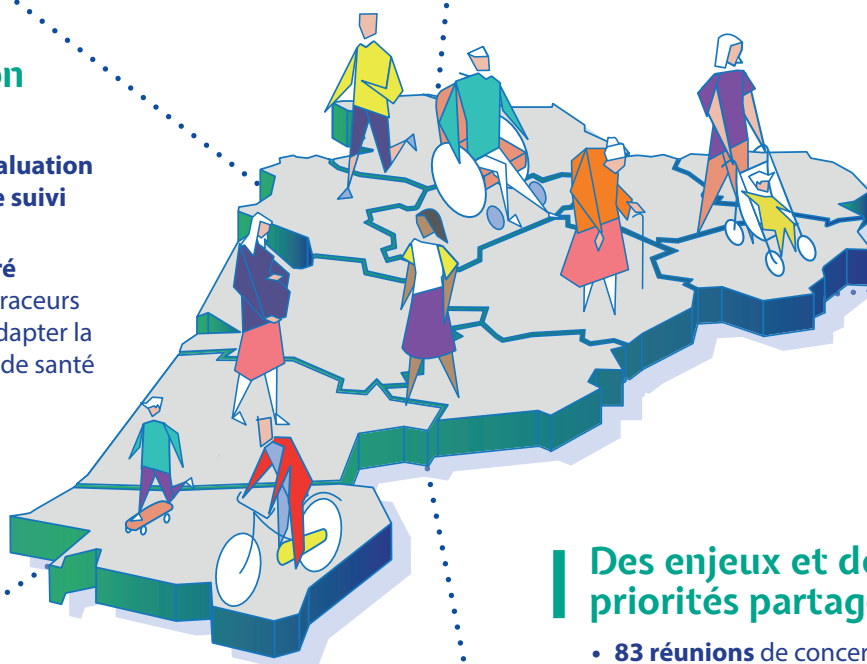
- Un **document plus accessible** pour permettre à tous les acteurs de s'y inscrire
- Un cadre pour **coordonner les politiques publiques de santé**

Un schéma unique pour plus de transversalité

- Une déclinaison du cadre d'orientation stratégique (COS) en **objectifs opérationnels sur 5 ans**
- Une **approche globale de la santé** (prévention et promotion de la santé, offre sanitaire et médico-sociale, veille et sécurité sanitaire, santé environnementale et transformation écologique)

Une évaluation renforcée

- Une **stratégie d'évaluation et une exigence de suivi** clairement affichée
- Un **nombre resserré d'indicateurs** dits traceurs pour permettre d'adapter la politique régionale de santé



Une déclinaison territoriale

- Des territoires contrastés nécessitant une **adaptation de la politique régionale de santé**
- Des **plans d'actions et des projets territoriaux de santé** à décliner en lien avec les conseils territoriaux de santé (CTS)

Des enjeux et des priorités partagés

- **83 réunions** de concertation technique avec les professionnels
- **1 séminaire régional** réunissant l'ensemble des acteurs des territoires
- **L'association des instances et des partenaires** de l'ARS
- **1 consultation citoyenne** ouverte à tous
- **46 réunions territoriales** organisées fin 2022 dans le cadre du conseil national de la refondation (CNR) santé

Une finalité

- Améliorer l'état de santé de toutes et de tous en Nouvelle-Aquitaine

Une ambition

- Amplifier la transformation du système de santé pour garantir la qualité des réponses aux besoins de la population et l'accessibilité globale aux services de santé

Des enjeux transversaux

- Agir sur les milieux de vie et promouvoir les comportements favorables pour prévenir les atteintes évitables à la santé,
- Améliorer les parcours de santé sur les territoires pour mieux répondre aux enjeux du vieillissement et des maladies chroniques, et aux nouvelles aspirations des citoyens.
- Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises

Données clés de santé à 10 ans

- **20,2 % des Néo-Aquitains atteints de maladies chroniques**, plus d'1,3 million de patients, en majorité des plus de 65 ans (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, pathologies mentales)
- **Une population vieillissante (perte d'autonomie) : 14 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine âgés de 75 ans ou plus en 2027** (contre 11% en 2018)
- **Plus des 2/3 des décès dus aux maladies cardio-vasculaires et aux cancers** (respectivement 43 % et 26 % des décès)
- **1/3 de décès avant 65 ans évitables par des actions de prévention** (décès liés au tabac, à l'alcool ou aux accidents)
- **Des médecins généralistes inégalement répartis** (1/3 d'entre eux a plus de 60 ans)
- **Un taux d'équipement régional sanitaire et médico-social supérieur à la moyenne nationale, mais avec de fortes disparités départementales.**

D'ici à 2028



Orientation 1

Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé

Les objectifs stratégiques

- **Réaffirmer la dimension globale de la santé** et sa nécessaire prise en compte dans toutes les politiques (environnement, alimentation, éducation, culture, aménagement du territoire, travail, logement, etc.)
- **Accompagner et orienter les acteurs des soins**, notamment primaires, et les acteurs de l'accompagnement vers des actions de santé publique
- **Renforcer le pouvoir d'agir des personnes** et développer les compétences de vie
- **Favoriser un cadre de vie favorable à la santé** et prévenir l'exposition aux risques liés aux milieux de vie dès le plus jeune âge, en renforçant les actions dans le secteur de la périnatalité et de la petite enfance
- **Agir sur des déterminants de santé** ayant en commun un impact fort sur les maladies chroniques, la mortalité prématurée et les inégalités de santé : tabac, addictions, suicide, etc.
- **Mobiliser les outils de prévention du système de santé** : prévention vaccinale, repérages et dépistages précoces, notamment auprès des publics fragiles
- **Agir sur le prendre soin** des professionnels médicaux et paramédicaux.

Orientation 2

Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires

Les objectifs stratégiques

- Favoriser l'attractivité des territoires en manque de professionnels de santé et améliorer la gestion de ces ressources rares dans les territoires
- Favoriser les dynamiques d'« aller vers » et de « hors les murs »
- Conforter l'organisation des soins primaires
- Optimiser la réponse aux besoins de santé, garantissant les prises en charge ambulatoires, le maintien à domicile et la lisibilité de l'offre pour les citoyens et les professionnels
- Agir sur les temps d'accès et les délais d'attente aux soins spécialisés et urgents
- Développer et adapter l'offre de santé mentale dans les territoires
- Diversifier et moduler l'offre d'accompagnement tout au long de la vie
- Adapter l'offre de formation des professionnels aux nouveaux enjeux de prise en charge, en favorisant la pluridisciplinarité



Orientation 3

Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé

Les objectifs stratégiques

- Décliner dans les territoires une stratégie régionale « parcours » qui profite au plus grand nombre, et en particulier aux plus fragiles
- Promouvoir les synergies territoriales, les organisations en réseau et les coopérations interinstitutionnelles
- Améliorer la lisibilité des dispositifs de coordination et d'appui pour les professionnels et la population sur les territoires
- Renforcer la construction collective de réponses inclusives et promouvoir l'autonomie pour tous
- Déployer les services numériques auprès des usagers et des professionnels pour lutter contre les inégalités d'accès à la santé et améliorer la continuité, la qualité, et la sécurité des soins
- Mieux anticiper et renforcer nos capacités de veille et de gestion des crises sanitaires.



Orientation 4

Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen acteur de sa santé et du système de santé

Les objectifs stratégiques

- Promouvoir et renforcer le rôle du citoyen-usager : dans le soin et l'accompagnement pour lui-même et pour autrui, dans l'organisation et le fonctionnement des services de santé, dans les programmes de formation des professionnels, dans l'élaboration des politiques de santé et dans le fonctionnement des instances de démocratie sanitaire
- Impliquer les usagers et professionnels dans une utilisation plus pertinente et plus solidaire des ressources du système de santé régional
- Promouvoir et renforcer la citoyenneté des personnes malades et lutter contre la stigmatisation
- Mieux repérer, accompagner et former les aidants
- Promouvoir l'éthique dans le soin et le prendre soin
- Promouvoir une politique culturelle qui accompagne la politique de santé, au bénéfice des usagers et résidents.



Orientation 5

Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficience du système de santé

Les objectifs stratégiques

- Expérimenter puis déployer des innovations ayant fait leurs preuves afin d'en faire profiter l'ensemble de la population le nécessitant
- Renforcer les partenariats avec les acteurs sociaux et économiques de l'innovation
- Soutenir et amplifier la recherche
- Développer les nouvelles pratiques professionnelles et les nouveaux modes d'exercice : exercice pluri professionnel, protocoles de coopérations, pratiques avancées, etc.
- Développer la pertinence des actes, des prises en charge et des prescriptions.
- Renforcer la culture de sécurité de l'ensemble des professionnels
- Améliorer de manière continue les pratiques et renforcer la qualité des prises en charge
- Améliorer la qualité de vie et la sécurité au travail des professionnels.



Un dispositif de suivi et d'évaluation du PRS ambitieux associant la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Le suivi et l'évaluation du PRS ont pour objectifs de déterminer si les grands enjeux de santé, de prévention et d'organisation de l'offre de soins définis dans le cadre d'orientation stratégique (COS), dans le schéma régional de santé (SRS) et le programme régional pour l'accès aux soins et à la prévention des plus démunis (PRAPS) ont été atteints au terme des 10 ans du PRS Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif intègre trois niveaux complémentaires d'évaluation : le suivi des résultats attendus du cadre d'orientation stratégique à travers l'analyse annuelle de l'évolution d'indicateurs traceurs associés à chacune des 5 orientations stratégiques, l'évaluation de plusieurs actions et/ou dispositifs phares du PRS et une évaluation finale de son processus de gouvernance. L'évaluation du PRS sera menée en collaboration avec les instances de démocratie sanitaire et privilégiera des modalités d'évaluation permettant d'associer les usagers.

Suivi des résultats attendus du COS

Le suivi annuel des indicateurs traceurs rattachés à l'ensemble des résultats attendus ne vise pas l'exhaustivité des orientations et objectifs inscrits dans les différents documents constitutifs du PRS. Il propose de suivre et évaluer les items les plus marquants dans l'amélioration des parcours de santé au sein de notre région et de l'évolution de notre système de santé afin qu'il soit en capacité de faire face aux défis à relever dans le champ de la santé pour les années à venir.

5 orientations stratégiques

21 résultats attendus avec des cibles ambitieuses fixées à 10 ans

64 indicateurs traceurs définis en partenariat avec la CRSA, illustrant l'atteinte des cibles fixées pour chaque résultat



Des cibles ambitieuses

- Une diminution du nombre d'enfants en surcharge pondérale ou obèses en classe de 6^e
- Une augmentation de la proportion d'adultes pratiquant une activité physique hebdomadaire
- Une diminution de la proportion des fumeurs
- Une amélioration des taux de couverture vaccinale et de participation aux dépistages organisés (sein, colorectal, col de l'utérus)
- Une réduction de l'exposition aux risques liés aux substances chimiques pour les femmes enceintes (dont les perturbateurs endocriniens)
- Une amélioration de l'accès aux consultations médicales et aux soins urgents sur l'ensemble du territoire
- Un développement des prises en charge en ambulatoire et du maintien à domicile
- Une amélioration des parcours de santé, notamment grâce au déploiement des outils numériques
- La reconnaissance du rôle du citoyen-usager partenaire du système de santé
- Un développement et une accessibilité à l'innovation renforcés

Évaluation du PRS

Dans les 5 ans à venir, l'ARS organisera, annuellement, l'évaluation de plusieurs projets, actions, et programmes mis en place avec pour objectif l'analyse des processus de mise en œuvre et la mesure de leur impact sur le système de santé. Ces évaluations seront réalisées en liens avec les instances de démocratie en santé.

Au terme des 10 ans du PRS 2018-2028, une évaluation de la gouvernance sera réalisée. Elle aura pour objectif de mesurer l'organisation et l'implication de l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre du projet régional de santé.

Les propositions et recommandations issues des différentes évaluations à venir permettront de rendre compte régulièrement des avancées du PRS, de corriger les orientations et de préparer les travaux du futur PRS et de mieux répondre aux attendus.

Le SRS Nouvelle-Aquitaine, c'est :

4 évolutions majeures du système de santé régional

14 priorités d'actions



+ de prévention à toutes les étapes du parcours de santé



Contexte 2023

L'espérance de vie à la naissance des néo-aquitains est supérieure à la moyenne nationale, cependant un tiers des décès prématurés pourraient être évités par des actions de prévention. Dans un contexte d'augmentation et de vieillissement de la population régionale, permettre à tous de vivre en bonne santé, à tout âge, est un objectif majeur du PRS.

Enjeux et objectifs 2023-2028

Cette approche nécessite de s'appuyer sur des méthodes et des actions efficaces, et d'agir conjointement avec l'ensemble de nos partenaires sur trois dimensions complémentaires :

- Faire de la promotion de la santé l'affaire de tous, professionnels et citoyens ;
- Agir le plus tôt possible sur les comportements et les milieux de vie afin de préserver le capital santé des habitants de Nouvelle-Aquitaine ;
- Mettre la santé au cœur de toutes les politiques et coordonner l'action de l'Agence et de ses partenaires pour une efficacité accrue.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a engagé une révision de sa politique de promotion de la santé et de prévention afin d'accroître son efficacité et son équité. Cette « refondation » de la prévention vise à renforcer la place des interventions ayant fait la preuve de leur efficacité (probantes) et/ou à développer des interventions prometteuses, en prévoyant une évaluation systématique.

Si notre santé est en partie déterminée par nos comportements, la plupart des déterminants de la santé ne relèvent pas du système de santé mais d'autres politiques publiques (alimentation, transports, urbanisme, qualité de vie au travail, environnement, ...). Il existe également une forte corrélation avec le niveau de vie. L'épidémie de Covid-19, en frappant plus durement les populations fragiles, a mis à nouveau en exergue l'impact des inégalités sociales et territoriales sur l'état de santé des populations et la nécessité d'agir par une politique volontariste encore plus marquée à destination des populations les plus fragiles (universalisme proportionné).

20,2%

des néo-aquitains atteints
de maladies chroniques
(1,3 million de patients)



1/3 de décès
prématurés avant 65 ans
évitables par des actions
de prévention

Les politiques de prévention et de promotion de la santé visant des changements de comportements nécessitent des méthodologies adaptées à cette finalité et qui s'inscrivent dans la durée. Il s'agit également en amont de renforcer le dépistage et le repérage précoce pour tous et d'accompagner le déploiement des « rendez-vous prévention », organisés en lien avec l'assurance maladie, autour de 4 tranches d'âges clés (de 18 à 25 ans, 45 à 50 ans, 60 à 65 ans, 70 à 75 ans). En aval, il s'agit d'accompagner les patients par des actions d'éducation thérapeutique ou vers des dispositifs adaptés.

L'objectif à l'horizon 2028, est de voir s'améliorer les indicateurs épidémiologiques en région Nouvelle-Aquitaine, et de mesurer les résultats de politiques publiques intégrées et partenariales susceptibles de réduire de façon significative les inégalités territoriales et sociales.



Zoom

Les jeunes, public cible prioritaire

La santé des jeunes, dès le plus jeune âge constitue une priorité. En effet, la santé de l'enfant conditionne largement celle de l'adulte qu'il deviendra. L'action de l'ARS portera notamment sur le déploiement de la stratégie des 1000 premiers jours. Il s'agit également de permettre aux jeunes d'être au plus tôt autonomes et de faire les bons choix pour leur santé. Pour ce faire, le développement des compétences psychosociales (CPS) est essentiel, au travers de nombreux programmes probants déployés pour : favoriser une bonne alimentation et lutter ainsi contre l'obésité infantile, favoriser le sport et la pratique d'une activité physique, prévenir les conduites addictives (tabac, alcool, drogues, écrans ...), améliorer le bien-être psychique des jeunes, favoriser l'éducation à la vie affective et sexuelle et promouvoir la vaccination. Une attention particulière sera portée aux enfants les plus vulnérables, issus des quartiers prioritaires, accompagnés par l'aide sociale à l'enfance ou porteurs d'un handicap.

Actions phares

Proposer à tous les adolescents (filles et garçons) en classe de 5^e la vaccination gratuite contre le papilloma virus (HPV)



70 000 élèves, filles et garçons, en classe de 5^e sont concernés en Nouvelle-Aquitaine. Cette vaccination a débuté à la rentrée scolaire 2023, avec pour objectif d'éradiquer à moyen terme, les cancers ou autres pathologies dus à ce virus.

Les équipes mobiles de 22 centres de vaccination HPV de Nouvelle-Aquitaine se rendront chaque année dans les 644 collèges de la région. Alors que l'OMS préconise une couverture vaccinale à 90% (schéma vaccinal avec 2 doses), en Nouvelle-Aquitaine, elle est de 46% pour les filles et 9% pour les garçons. **Notre objectif** : 55% pour tous en 2028.

Favoriser le développement des dépistages organisés des cancers et en particulier le dépistage du cancer du sein



Le taux de participation régional au dépistage organisé du cancer du sein est en hausse (54,6% en 2021) soit + 9,3 points de plus qu'en 2020. La Nouvelle-Aquitaine progresse mais doit poursuivre ses efforts pour atteindre l'objectif européen fixé à 70 % à l'horizon 2025. Les actions « d'aller vers » notamment par le CRCDC, seront privilégiées pour augmenter de manière notable ce taux de dépistage, en sus de la mobilisation accrue de l'Assurance maladie pour contacter les femmes qui n'en bénéficient pas encore. Le suivi des délais de rendez-vous des mammographies et de l'offre de radiologie doivent permettre de renforcer ce dépistage.

Promouvoir le dispositif de premiers secours en santé mentale (PSSM)



Le programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux

repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats.

Notre objectif : développer le programme auprès de l'ensemble des Universités de la région et de le rendre accessible au sein des projets territoriaux de santé mentale (PTSM), au plus près des habitants et des professionnels hors champ de la santé.

Déployer des interventions probantes de développement des compétences psychosociales (CPS) en milieu scolaire (à destination des enfants et des parents)



L'ARS Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les trois rectorats de la région, souhaite déployer plus massivement des programmes de développement des CPS déjà éprouvés tels que « le Voyage des

Toi Moi Nous » ou « Good Behavior Game » (GBG), programmes de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP) à destination des parents et des enfants de 6-11 ans qui favorisent un meilleur climat social dans les écoles élémentaires et les centres de loisirs, ainsi que « Unplugged », programme de prévention des conduites addictives des collégiens. Deux départements préfigurateurs ont été désignés par l'Education nationale (la Charente Maritime et la Dordogne).

L'ARS propose d'étendre, dans un premier temps, les programmes probants de CPS dans deux autres départements (Les Landes et la Haute-Vienne), notamment vers les établissements scolaires situés en QPV (quartier politique de la ville) ou en zones rurales prioritaires, puis dans l'ensemble de la région.

Leviers

- Un travail intersectoriel et coordination des acteurs,
- Mobiliser les Contrats locaux de santé (CLS), les Conseils locaux de santé mentale (CLSM) et les projets territoriaux en santé mentale (PTSM)
- Le thésaurus des actions dites « probantes » : efficaces, reproductibles et évaluées
- La formation des acteurs, initiale et continue, en prévention, promotion et éducation pour la santé
- Les expérimentations d'actions innovantes.

Pour aller plus loin

- SRS - Axe 1
- PRAPS
- Refondation en santé publique
- Stratégie régionale de vaccination
- Stratégie Régionale Sport Santé Bien Être
- Plan Régional Santé Environnement
- Plan régional santé travail (PRST) - DREETS

+ d'accès à la santé et à une offre de soins personnalisée et coordonnée



Contexte 2023

L'accès à la santé et aux professionnels de santé constitue la première préoccupation et la priorité de la population en Nouvelle-Aquitaine. Avec une augmentation continue de la

population régionale et son vieillissement, le besoin de soins est croissant ; or si les acteurs de la ville et l'hôpital ont fait preuve d'une agilité et d'une solidarité remarquables tout au long de la gestion de crise de l'épidémie de la Covid, le système connaît aujourd'hui des tensions en ressources humaines inédites. C'est dans ce contexte que l'accès à des soins de qualité et adaptés aux besoins de chacun doit être préservé pour chaque néo-aquitain.

Enjeux et objectifs 2023-2028

Le premier droit de la personne malade est de pouvoir accéder aux soins que son état nécessite. L'accès équitable ne signifie pas que tous les services sont disponibles en tout point du territoire, mais qu'une orientation adéquate permet l'accès à des services de santé adaptés aux besoins des personnes. L'accès aux soins non programmés et la réponse du système de santé aux situations exceptionnelles doivent également être garantis y compris dans le contexte de tensions du système de santé.

L'accès se traduit donc par une réponse graduée et lisible, sans rupture, adaptée aux spécificités des territoires et des personnes, pour mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Cette accessibilité est évolutive car les réponses aux besoins de la population se modifient. Elles doivent notamment prendre en compte le besoin d'une offre de plus en plus tournée vers le domicile, une prise en charge davantage adaptée à des pathologies chroniques qu'à la gestion d'épisodes aigus, les bouleversements techniques en cours de la médecine de précision et des aspirations des citoyens à être acteurs de leur santé.

300 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

74 centres de santé (CDS) médicaux ou polyvalents

76 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

387 établissements de santé dont 132 publics et 255 privés

72 Groupements de coopération sanitaire (GCS)

12 Groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Ainsi, adapter la prise en charge aux besoins des personnes suppose qu'autour du citoyen, quel que soit le professionnel de santé sollicité, les différents acteurs puissent se coordonner afin d'apporter une réponse globale et non cloisonnée.



Zoom

Les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) : définition et rôle

Le positionnement en Nouvelle-Aquitaine de chaque activité de soins et équipement matériel lourd (imagerie) est défini par des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS). Ils définissent en effet, de manière chiffrée, les lieux de réalisation de l'activité et leur évolution pendant la durée du PRS.

Ils constituent un levier essentiel pour planifier l'offre de soins pour les 5 années à venir. Pour le PRS 2023-2028, les OQOS ont en outre la particularité de traduire la réforme des autorisations qui a vocation à améliorer la gradation de l'offre pour plusieurs activités de soins.

Actions phares

🕒 Déployer des centres publics de santé pour améliorer l'accès aux soins primaires



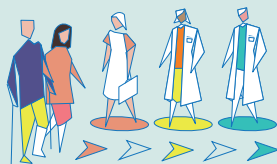
La problématique de la démographie médicale dans certains territoires nécessite le recours à des organisations innovantes. Dans ce contexte, aux côtés des autres modalités d'exercice coordonnées comme les maisons de santé pluridisciplinaires, les centres publics de santé, portés par des établissements de santé, visent à contribuer à l'attractivité de la médecine générale, en proposant un statut de praticien hospitalier pour les jeunes médecins intéressés par un exercice salarié, et à développer l'offre de soins de premier et de second recours pour la population, en particulier dans les zones sous-denses.

🕒 Généraliser les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et le Service d'accès aux soins (SAS) pour améliorer l'accès aux soins non programmés



Organisé au niveau de chaque SAMU-Centre 15, et accessible via le n° 15, le service d'accès aux soins permet d'apporter une réponse aux demandes de soins non programmés, lorsque l'accès au médecin traitant ou à un autre médecin de proximité n'est pas possible en première intention. Pour ce faire, le SAS travaille en lien étroit avec les professionnels de santé de ville, fédérés au niveau de leur territoire dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Notre objectif : 100% du territoire couvert par des CPTS et un dispositif SAS dans chaque département.

🕒 Rendre les filières de soins lisibles pour les patients



Les établissements de santé de la région doivent mettre en œuvre une stratégie territoriale de prise en charge commune et graduée du patient, dans le but de lui assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité. Pour répondre à cet objectif, un projet médical soignant de territoire (PMSP) doit être élaboré entre les établissements publics du même groupement hospitalier de territoire (GHT). Les autres acteurs, en particulier les établissements privés, doivent également contribuer à son élaboration afin de garantir la description des filières de soins pour garantir un accès à une offre de proximité, de référence et de recours pour l'ensemble des filières.

🕒 « Le bon patient au bon endroit au bon moment »

Les établissements de santé doivent accueillir tous les patients qui nécessitent une hospitalisation qu'elle soit programmée ou non après un passage par les urgences. Dans le contexte actuel de tensions, ils doivent repenser leur fonctionnement, depuis les admissions jusqu'à la sortie des patients, et collaborer entre eux pour trouver le lit ou la place répondant aux besoins du patient au moment où il en a besoin et sans rupture de parcours. L'objectif est d'accompagner, en lien avec l'ensemble des acteurs de la ville, du social, du médico-social et de l'hôpital, tous les établissements néo-aquitains pour se doter d'une bonne organisation des parcours des patients.



Leviers

- Des ressources humaines en santé de qualité adaptées aux besoins des territoires
- Le développement des modes d'exercice coordonné
- Les OQOS
- Les CPOM conclus avec les établissements de santé
- Les projets médico-soignants partagés
- La gestion territoriale des lits
- Le numérique en santé et ses applications

📄 Pour aller plus loin

- SRS - Axes 2 et 3
- Pacte de refondation des urgences

+ de prise en charge à domicile et d'inclusion



Contexte 2023

La transformation de l'offre de services pour les personnes vulnérables en raison du handicap ou de la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge, qui est au

cœur des orientations du PRS, est guidée par les attentes exprimées par les personnes concernées : vivre chez soi le plus longtemps possible (défi démographique/virage domiciliaire), dans un environnement de vie individuel ou collectif accessible et ouvert sur la cité (virage inclusif/accessibilité universelle). Cela nécessite d'organiser et de renforcer l'offre de prévention, l'offre de services d'accompagnement et de soins, pouvant prendre en charge les plus fragiles de façon spécialisée et graduée selon les besoins (qualité) et respectant leurs choix (autodétermination).

Enjeux et objectifs 2023-2028

Pour relever les défis des transitions inclusives et démographiques l'ARS se donne comme objectifs, en coordination avec les conseils départementaux, de :

- **Soutenir le virage domiciliaire et la transition vers une société plus inclusive** en renforçant l'offre existante des services de soins et d'accompagnement à domicile ;
- **Renforcer la prévention, les repérages et les interventions précoces** par le développement de l'offre de diagnostic et d'intervention précoces sur les troubles du neuro-développement dès l'enfance, le repérage de la fragilité et la prévention des chutes dans le cadre de l'avancée en âge ;
- **Accompagner les transformations et diversifications de l'offre médico-sociale** : déployer le fonctionnement en dispositif des établissements, pour fluidifier les parcours des enfants d'abord puis des adultes ensuite, tout en garantissant l'accès à des plateaux techniques d'expertise au sein des établissements pour l'accompagnement des situations plus complexes. Inciter les EHPAD à proposer une offre d'accueil de jour, d'hébergement temporaire en appui au maintien à domicile et aux aidants, avec une ouverture de l'EHPAD sur l'environnement et le territoire.

57,6% des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (données 2021)

440 000 séniors de plus en 2030 (personnes âgées de 60 ans et plus) en Nouvelle-Aquitaine.

En 2030, plus d'1/3 de la population serait âgée d'au moins 60 ans, dès 2023 les séniors sont plus nombreux que les moins de 30 ans.

Les aidants des personnes vulnérables ont un rôle central

dans ces transitions. Aussi, le renforcement et la diversification des solutions d'accompagnement et de répit proposées aux proches aidants construites en proximité dans les territoires seront poursuivies pour soutenir la vie à domicile, avec une attention particulière sera portée pour soutenir aux jeunes aidants. Les projets, innovants et inclusifs construits avec les services du droit commun (centres de loisirs, centres sociaux, organisations périscolaires...) s'appuieront sur des initiatives portées par des acteurs qu'ils soient sanitaires et/ou médico-sociaux.



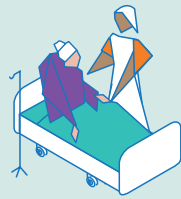
Zoom

Une priorité : l'accompagnement des personnes en double vulnérabilité

Dans le cadre de la révision du PRS la priorité est de mettre le focus sur l'accompagnement de personnes en double vulnérabilité : les enfants en situation de handicap et accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les personnes en situation de handicap vieillissantes. Les solutions s'orientent vers un panel de dispositifs : des actions de formations croisées entre professionnels des différents secteurs (handicap, personnes âgées, sanitaire, ASE), une identification de places dédiées, des ESMS « Ressources » mobilisables, une organisation au niveau du territoire avec des accompagnements 365j/an.

Actions phares

Déployer des centres de ressources territoriaux (CRT) à partir d'EHPAD et des services à domicile



L'objectif est de **développer une offre nouvelle d'accompagnement renforcée à domicile** pour donner corps au virage domiciliaire, avec **deux piliers complémentaires** qui visent à permettre le maintien à domicile :

- Donner accès aux ressources de l'EHPAD aux professionnels de soins de ville et aux personnes âgées du territoire
- Intervenir à domicile, en complément des services classiques pour une file active de 30 bénéficiaires.

Notre objectif : création de 52 CRT d'ici à 2030.

Préserver l'autonomie des personnes âgées via le programme ICOPE



La démarche ICOPE de l'OMS vise à amorcer un « virage préventif » dans le champ du vieillissement avec pour objectif d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé et de retarder la perte d'autonomie. Cette dynamique, en cours de déploiement dans tous les départements, s'appuie principalement sur les EHPAD pôles ressources de proximité, les dispositifs d'appui à la coordination (DAC-PTA), les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), avec le soutien des partenaires des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

À titre d'exemple, dans les Landes, 150 dépistages (STEP1) ont été réalisés depuis le début de l'année 2023 et 225 professionnels de santé se sont inscrits dans la démarche. L'objectif dans le département est de dépister sur 3 ans, 3% de la population des plus de 60 ans soit 3 500 personnes.

Assurer la continuité des accompagnements 365 jours/an des enfants en situation de handicap



L'ARS Nouvelle-Aquitaine fait de la continuité des accompagnements pour les enfants en situation de handicap une priorité. Dans ce cadre, des appels à candidature ont été lancés dans la plupart des départements afin de structurer et d'organiser au niveau territorial entre les établissements et services la possibilité d'un accompagnement 365j/an au sein des établissements de l'enfance. Ces dispositifs sont également à visée de répit pour les aidants.

Notre objectif : disposer dans chaque département d'au moins un dispositif d'accompagnement 365 jours/an.

Développer le dépistage et l'intervention précoce des troubles neuro-développementaux

L'ARS Nouvelle-Aquitaine poursuivra le renforcement de l'offre d'intervention précoce sur le champ des TND. L'installation des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) TND 0-6 ans est effective dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine. Désormais, les PCO accompagneront des enfants de 0 à 12 ans.

Le renforcement de l'offre d'accompagnement médico-social constitue une priorité pour l'agence.

Notre objectif : au moins 3 000 enfants adressés par an aux PCO.



Leviers

- Les capitalisations d'expérience sur l'expérimentation SPASAD intégrés, sur le PAERPA (expérimentation en 79, 19, 33), sur les 105 EHPAD pôle de ressources de proximité et sur le maillage des 12 DAC,
- La contractualisation conseils départementaux / ARS pour des parcours croisés ASE handicap,
- Une feuille de route régionale « parcours jeunes adultes (sous amendement Creton) »
- La stratégie nationale « Agir pour les aidants » et le Plan national antichute des personnes âgées leurs déclinaisons régionales,
- L'expertise et l'appui du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine.



Pour aller plus loin

SRS - Axes 1 et 2

Plan régional « Antichute des personnes âgées »

Stratégie régionale « Agir pour les aidants » 2020-2022

+ de résilience en replaçant les ressources humaines au cœur du système de santé



Contexte 2023

La Nouvelle-Aquitaine connaît depuis plusieurs années une progression du nombre de professionnels de santé en exercice, dans des proportions

souvent plus favorables qu'au niveau national. Par ailleurs, davantage de professionnels médicaux et paramédicaux sont formés. Pourtant, il existe des difficultés de recrutement et de fidélisation dans tous les secteurs : ville, hôpital, secteur médico-social, et pour tous les professionnels, médicaux ou paramédicaux. Le contexte de crise sanitaire a engendré une évolution des organisations de travail et des aspirations des professionnels qui impacte les modalités de recrutement et les parcours professionnels.

Enjeux et objectifs 2023-2028

- **Continuer d'augmenter le nombre de professionnels formés dans les métiers, les spécialités et les territoires où il y a le plus de besoins.** Cela nécessite un travail de prospective qui prend en compte les parcours professionnels et nécessite d'anticiper les besoins en terrains de stage. Il s'agit également d'accompagner les nouveaux modes d'entrée en formation, de prévenir les interruptions de formation et d'améliorer les conditions de vie des étudiants ;
- **Préparer l'installation des futurs professionnels dès leur formation,** ce qui passe par le développement des stages et du lien avec les collectivités territoriales autour d'une politique d'attractivité et de promotion des territoires pendant les stages ;
- **Promouvoir et soutenir l'exercice en établissement et en ville,** ce qui nécessite d'accompagner les établissements à structurer des politiques RH territoriales pour les spécialités les plus en difficultés de recrutement, de soutenir les politiques de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), de promouvoir l'exercice libéral dans les zones sous-denses ;

20% d'étudiants en médecine supplémentaires formés entre 2021 et 2025 par rapport à 2016-2020

25% de places supplémentaires de formation en soins infirmiers créées depuis 2020

200 infirmiers en pratique avancé (IPA) en Nouvelle-Aquitaine

- **Développer les coopérations entre les professionnels médicaux et paramédicaux,** à la fois pour libérer du temps médical et donc réduire le temps d'accès aux soins, mais aussi pour créer de nouvelles perspectives de carrière et répondre à la demande des professionnels d'un exercice coordonné.



Zoom

L'Observatoire régional de la démographie des professionnels de santé (ORDPS)

Installé en octobre 2022, l'observatoire réunit l'ensemble des acteurs institutionnels régionaux concernés par la démographie des professionnels de santé (URPS, fédérations, conseil régional, assurance maladie, acteurs de l'emploi : ANFH, OPCO santé, ...) afin de partager l'ensemble des éléments d'analyse et de prospective relatifs aux métiers de la santé et de coordonner le pilotage des politiques en région en matière de formation, d'évolution des métiers et d'attractivité des conditions d'exercice.

🕒 Actions phares

🕒 Préparer et accompagner les projets de vie des futurs professionnels libéraux dans les territoires pour réussir leur installation



L'installation de futurs professionnels et la fidélisation des jeunes installés dépend en grande partie de leur connaissance du territoire et de ses attraits, ainsi que de leur capacité à y nouer des réseaux professionnels.

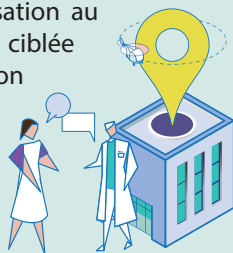
La mise en place de dispositifs territoriaux d'accompagnement personnalisé des futurs professionnels de santé en lien avec les collectivités territoriales, l'Assurance maladie et les opérateurs pour les aider à élaborer et réaliser leur projet de vie, dans toutes ses composantes (vie sociale, logement, accueil du conjoint, garde des enfants, etc.), sont un levier pour réussir les installations de professionnels dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Notre objectif : Accompagner les dispositifs d'appui à l'installation dans tous les territoires.

🕒 Accompagner et développer les coopérations entre médecins et professionnels paramédicaux, notamment à l'hôpital

L'adhésion à un protocole de coopération permet de libérer du temps médical, de réduire les délais de prise en charge et offre de nouvelles perspectives d'organisation au sein des structures. Promouvoir de manière ciblée les protocoles de coopération en soins non programmés et dans les services d'urgence constitue une priorité.

Notre objectif : Développer des protocoles de coopération dans tous les établissements disposant d'un service d'urgence.



🕒 Soutenir les plateformes territoriales solidaires – renfort ressources humaines (RH)



Ces dispositifs permettent aux grappes d'ESMS (Autonomie et Handicap) confrontées aux mêmes difficultés de RH, d'agir et d'innover sur les métiers en forte tension par la mise en place d'actions favorisant l'amélioration de l'attractivité des métiers, leur valorisation et, à terme, la création d'un pool de remplacement ou de renfort RH (communication, recrutement, promotion, fidélisation).

Notre objectif : Pérenniser le fonctionnement des 13 plateformes au bénéfice l'ensemble des ESMS de la région.

🕒 Équipes mobiles de Qualité de vie et des conditions de travail (EMQVCT)



Les équipes pluridisciplinaires (psychologue du travail, ergonomiste, gestionnaire de planning, assistant social,...) et partagées au sein des ESMS (Autonomie, Handicap) viennent en appui des professionnels sur des problématiques larges (aspects relationnels, managériaux,...) par la mise en place et/ou déploiement d'une démarche de QVCT au sein des structures de la grappe (groupes de réflexion, analyse des pratiques, formations, coordination entre les différents cadres/managers, projets communs répondant à un réel besoin des professionnels)

Notre objectif : Poursuivre la mise en place des équipes mobiles et pérenniser celles existantes.

Leviers

Partenariat avec :

- les **acteurs de santé** : fédérations d'établissements, représentants des professionnels (ordres et unions régionales des professionnels de santé - URPS),
- les **acteurs de l'emploi** : direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DREETS, Pôle Emploi,
- les **acteurs de la formation** : Universités, conseil régional, représentants des instituts de formation, association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier - ANFH, opérateurs de compétences - OPCO Santé.

📄 Pour aller plus loin

- SRS - Axe 3
- Feuille de route santé 2023 – 2028, Région Nouvelle-Aquitaine
- Schéma des formations sanitaires et sociales, Région Nouvelle-Aquitaine

+ de résilience par une approche globale de la santé (One Health)



Contexte 2023

La crise sanitaire Covid-19 a démontré la nécessité d'une approche intégrée de la santé.

L'approche One Health « une seule santé » tient compte des liens complexes entre la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains ainsi que des perturbations de l'environnement générés par l'activité humaine. Face au changement climatique et à la dégradation des environnements, aux modalités de propagation des maladies infectieuses, au développement de l'antibiorésistance, notre système de santé doit s'adapter. L'ARS agit pour favoriser les collaborations entre l'ensemble des acteurs, anticiper, prévenir, détecter le plus tôt possible et gérer les crises.

Enjeux et objectifs 2023-2028

Notre objectif est de mettre en place des actions coordonnées avec l'ensemble de nos partenaires de la santé humaine, animale et environnementale pour faire émerger de nouvelles pratiques, des innovations qui permettront de faire face aux transformations qui nous attendent :

- **Avoir un système de veille et de surveillance performant** pour mieux appréhender les risques et mieux se préparer à gérer les crises, en travaillant en coordination avec le réseau régional des vigilants (RREVA) ;
- **Agir dans le domaine de la santé environnementale**, profondément impactée par les changements climatiques : garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable, lutter contre les espèces nuisibles (ambrosie, moustiques) pour la santé, agir pour la qualité de l'air intérieur et extérieur, promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé à l'aide des évaluations d'impact en santé (EIS) ;
- **Agir dans le domaine de prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance** : enjeu majeur de santé publique pour éviter les transmissions et propagations de maladies infectieuses et diminuer les prescriptions inutiles d'antibiotique tant en santé animale qu'humaine, avoir un impact positif en santé environnementale ;
- **Porter auprès de l'ensemble des acteurs du système de santé la nécessaire transformation écologique** dans une optique de développement durable. L'effort doit porter rapidement sur les organisations, sur les partages de savoirs et d'expériences pour être plus efficaces, en structurant une gouvernance régionale autour

5 550 décès en France chaque année liés à l'antibiorésistance

8% des gaz à effet de serre provenant du secteur de la santé

11 départements et

55% de la population de Nouvelle-Aquitaine concernés par le moustique tigre.

des démarches visant à réduire l'impact sur le changement climatique (achats, énergie, eau, déchets, écosoins, produits de santé, biodiversité, ...)

- **Assurer un continuum efficace et sécurisé entre la veille des signaux quotidiens et la gestion des situations sanitaires exceptionnelles ou de crise** : définir une doctrine, dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé (ORSAN) en situation sanitaire exceptionnelle, partagée et déclinée par les acteurs du système de santé, promouvoir la formation, réaliser régulièrement des entraînements et exercices, en développant la culture du retour d'expérience ;
- Enfin, au regard des nouvelles menaces, **développer une culture de sécurisation des systèmes d'information** (cybersécurité).

Zoom Le dispositif ORSAN

C'est un dispositif régional visant à structurer et adapter les soins et ainsi organiser une réponse sanitaire appropriée dans les (secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social) lors de situations exceptionnelles. Il est construit autour de cinq plans opérationnels : accueil massif de victimes non contaminés (AMAVI), prise en charge médico-psychologique (MEDICO-PSY), gestion des tensions dans l'offre de soins (épidémie ou phénomène climatique et/ou environnemental -EPI CLIM), gestion d'un risque épidémique et biologique connu ou émergent (REB) et prise en charge d'un risque nucléaire, radiologique ou chimique (NRC).

Il doit être décliné par les différents acteurs du système de santé : Volet gestion de crise des CPTS (secteur ambulatoire de ville), « Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles » (établissements de santé), « Plan bleu » (établissements médico-sociaux).

Actions phares

Renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable, toutes les étapes de sa production /distribution doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) répond à cet enjeu.

Notre objectif : Déployer les PGSSE sur l'ensemble de la région.



Lutter contre le moustique tigre



Depuis 2020, l'ARS met en œuvre des missions renforcées de surveillance du moustique tigre sur le territoire, d'intervention autour des cas humains et de lutte contre les insectes vecteurs de maladies humaines.

L'ARS est également engagée dans le déploiement d'actions de mobilisation sociale pour accompagner les collectivités et les citoyens dans la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

Notre objectif : Éviter les épidémies de maladies vectorielles (dengue, zika, ...)

Déployer un réseau de Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI)



Depuis 2022, l'ARS structure le réseau régional des CMEI intervenant au domicile de patients atteints de maladies respiratoires et/ou allergiques pouvant être exacerbées par une mauvaise qualité de l'air intérieur du logement. L'ARS axe le développement de ces enquêtes domiciliaires vers les enfants, afin de diminuer l'impact des facteurs environnementaux sur les pathologies tels que l'asthme et les allergies.

Notre objectif : Rendre accessibles les visites des CMEI en tout point du territoire.

Promouvoir le bon usage des antibiotiques et contribuer à la lutte contre l'antibiorésistance



L'ARS contribue à l'amélioration de la prescription et de l'usage des antibiotiques en lien avec l'assurance maladie, les professionnels de santé et les établissements sanitaires et médico-sociaux, qu'elle accompagne avec la création en 2022 du centre régional de lutte contre l'antibiorésistance (CRATB) et le déploiement des dispositifs d'appui tels que les équipes mobiles d'hygiène (EMH) et les équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA).

Notre objectif : Déployer des dispositifs d'appui dans chaque département.

Mise en place d'un « complément écologique » pour les projets immobiliers des EHPAD

Initié dans le cadre des campagnes PAI (Plan d'Aide à l'Investissement) médico-sociales 2022 et en application du volet autonomie de la Stratégie régionale des investissements en santé (SRIS), l'ARS accompagne les établissements présentant des projets immobiliers dont le volet environnemental est considéré comme le plus convaincant.

Notre objectif : Inciter les établissements à s'emparer des enjeux essentiels du développement durable et de la décarbonation du secteur.



Leviers

- Les contrats locaux de santé
- Le copilotage du PRSE 4 (préfecture de Région, ARS, Région Nouvelle Aquitaine),
- Les structures d'appui : RREVA, CPIAS, CRATB, EMH / EMA, OMEDIT, SPF,
- La formation initiale et continue des professionnels de santé et l'amélioration continue des pratiques
- La sensibilisation du grand public
- Le financement d'actions à impact



Pour aller plus loin

- SRS - Axes 1 et 3
- Plan régional santé environnement
- Plan d'action pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS)
- Stratégie régionale de prévention des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance
- Dispositif ORSAN
- Feuille de route santé 2023 – 2028, Région Nouvelle-Aquitaine

Les innovations et le numérique, leviers au service de la santé



Contexte 2023

Accélérés du fait de l'épidémie de covid-19, les déploiements de services numériques vont s'intensifier dans les prochaines années pour les patients et pour les professionnels.

Au quotidien, le numérique permet de rendre le citoyen acteur de sa santé, de fluidifier la coordination entre les professionnels et de développer

des innovations thérapeutiques et organisationnelles.

L'innovation numérique dans le secteur de la santé offre des opportunités considérables pour améliorer la qualité des soins, accroître l'efficacité des traitements, rendre les services de santé plus accessibles à un plus grand nombre de personnes et contribuer à développer la prévention.

Cependant, face au contexte géopolitique international et à la valeur intrinsèque des données, il est essentiel de créer les conditions qui permettront le développement serein et sécurisé du numérique et de ses usages pour les patients et les professionnels. Sécuriser le système de santé est nécessaire pour garantir l'offre de soin et la prise en charge des patients, notamment les plus vulnérables.

Enjeux et objectifs 2023-2028

- Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé en contribuant à faire entrer « Mon espace santé » dans les usages courants en région et en soutenant des projets de e-prévention ;
- **Libérer du temps pour tous les professionnels de santé** et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique en accompagnant les nouvelles organisations territoriales des professionnels ;
- Définir une **nouvelle stratégie régionale sur la télésanté** afin de réduire les inégalités d'accès aux soins, notamment pour les personnes fragiles ou en situation d'isolement, développer la téléexpertise et accompagner la gradation des filières de soins ;
- **Accompagner les enjeux de réponses aux soins non programmés**, notamment par le développement de téléconsultations assistées à domicile ou dans des lieux mutualisés ;
- **Accompagner les professionnels et les usagers dans l'utilisation de ces nouveaux outils** ;
- Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique par un **plan de renforcement de la cybersécurité** pour tous les acteurs de santé ;
- **Encourager la recherche et l'innovation numérique** tout en restant vigilant au respect de l'éthique dans le déploiement des usages de l'intelligence artificielle (IA) en santé.

350 000 patients suivis sur l'outil PAACO-globule et

26 000 utilisateurs professionnels

56 incidents de cyber sécurité significatifs déclarés par les établissements de santé en Nouvelle-Aquitaine en 2022



Zoom

Points de vigilance :
Illectronisme
et zones blanches



Dans le cadre de la consultation citoyenne, si les outils numériques sont reconnus comme un moyen de développer et d'améliorer l'accessibilité à l'offre de santé, les répondants soulignent un impératif de vigilance au regard de l'accessibilité aux outils :

- 17 % de la population en Nouvelle-Aquitaine est en situation illectronisme, dont deux néo-aquitains sur trois de 75 ans et plus
- 14% des néo-aquitains n'ont pas accès à Internet

Actions phares

Accélérer le renforcement du niveau de cyber-sécurité du système de santé (établissements et professionnels de santé)



Avec ses partenaires, l'ARS développera un plan d'actions ambitieux de renforcement du niveau de cyber-sécurité, auprès des acteurs de santé : formation et sensibilisation des professionnels et des patients à « l'hygiène informatique » ; mise en œuvre d'opérations mutualisées pour accompagner les professionnels notamment les plus en difficultés ; suivi étroit du niveau de cyber-sécurité des établissements.

Notre objectif : 100% des établissements disposant d'un plan de continuité d'activité réalisent en routine des exercices cyber-sécurité.

Accompagner le déploiement en Nouvelle-Aquitaine du nouveau carnet de santé numérique des patients « Mon espace santé » et de ses nouveaux usages



L'ARS et ses partenaires mèneront plusieurs actions pour que « Mon espace santé » (carnet de santé numérique) devienne incontournable pour les usagers : promouvoir le service et ses intérêts concrets auprès du grand public ; adapter ses déploiements aux besoins prioritaires (*prévention plus personnalisée et usages courants comme le rappel de la date d'un vaccin, l'envoi sécurisé des ordonnances, retrouver un examen de biologie avant une consultation de contrôle, etc.*) ; mobiliser l'usage de « Mon espace santé » dans les parcours de santé prioritaires pour des échanges sécurisés d'informations entre professionnels et avec les patients.

Notre objectif : Alimentation dans « Mon espace santé » d'au moins 4,5 documents par habitant et par an.

Poursuivre le déploiement d'outils numériques facilitant la coordination entre les professionnels de santé



Certaines solutions numériques peuvent contribuer à faciliter et soutenir la coordination des professionnels dans le suivi et la prise en charge des patients. En Nouvelle-Aquitaine, deux grands axes : déployer une application sécurisée gratuite pour permettre aux professionnels de santé et aux acteurs sociaux du cercle de soins du patient de mieux se coordonner ; développer des outils favorisant la communication pluri-professionnelle et le suivi « décloisonné » (ville/hôpital/médico-social) d'un même patient sur des spécialités ciblées ou des parcours : diabète, cardiologie, obésité, nouveaux nés vulnérables, AVC, etc.

Notre objectif : Connexion au moins une fois par mois d'au moins 50 % des utilisateurs d'application de coordination.

Accorder toute leur place aux projets de prévention portés par de l'innovation numérique



En lien avec les politiques nationales dont la stratégie d'accélération « santé numérique », l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'engage à créer avec ses partenaires les conditions qui permettront aux innovations de se développer pour mise à disposition du plus grand nombre de professionnels et de patients : promotion de dispositifs de soutien nationaux ; constitution du réseau des principaux acteurs de l'innovation numérique en région ; soutien à l'émergence des tiers lieux d'expérimentation numérique ; accompagnement de projets innovants : *parcours numérique d'éducation thérapeutique (projet « impulse » – e-ETP), numérisation des secondes lectures des mammographies dans le cadre du dépistage des cancers du sein, ...*

Notre objectif : Faire émerger des projets numériques dans tous les domaines de la prévention.

Leviers

- Le développement et l'animation des partenariats
- Le réseau régional des acteurs et ambassadeurs de la e-santé « RELEA »
- Le groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADes) : le GIP ESEA

Pour aller plus loin

SRS – Axe 2

Feuille de route nationale « Mettre le numérique au service de la santé »

Feuille de route santé 2023-2028 - Région Nouvelle-Aquitaine

Synthèse contexte 2023

Le PRAPS est un programme transversal qui vise à lutter contre les exclusions et à favoriser l'accès aux droits et aux soins des populations vulnérables et personnes les plus démunies. Dans le cadre du pacte national des solidarités, il contribue à coordonner les actions portées par l'ensemble des partenaires sanitaires et sociaux, à renforcer les dispositifs dits « d'aller-vers » et de médiation en santé, à favoriser un système de santé inclusif.

Enjeux et objectifs 2023-2028

6 objectifs opérationnels

OBJECTIF 1
Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans



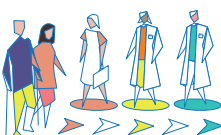
OBJECTIF 2
Renforcer le pouvoir d'agir des personnes



OBJECTIF 3
Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits



OBJECTIF 4
Éviter les ruptures de parcours de santé



OBJECTIF 5
Prioriser les territoires fragiles



OBJECTIF 6
Agir sur le logement et l'hébergement



13,4%
des néo-aquitains vivent sous le seuil de pauvreté

617 200
bénéficiaires de la protection universelle maladie (PUMA) en 2021

12 priorités d'action

1. Déployer les actions de repérage, de prévention et d'accompagnement précoce vers la prévention et les soins des enfants de 0 à 6 ans
2. Renforcer la coordination des actions auprès des enfants et jeunes vulnérables
3. Déployer 6 à 10 Centres de santé participatifs
4. Contribuer à renforcer la pair-aidance bénévole ou professionnelle, ainsi que le pouvoir d'agir dans le champ de l'accès aux soins
5. Renforcer les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) en priorisant, l'accès aux soins gynécologiques et l'accès aux soins bucco dentaires.
6. Renforcer le maillage des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) en Nouvelle-Aquitaine
7. Déployer les structures médico-sociales : lits d'accueils médicaux (LAM), Lits Halte Soins Santé (LHSS), Appartements de coordination thérapeutique (ACT)
8. Accélérer le déploiement de la médiation en santé auprès des populations vulnérables pour favoriser la réussite des parcours et diminuer le non recours et l'abandon de soins
9. Renforcer l'accès aux soins et à la prévention des personnes demandeuses d'emploi et en insertion par l'activité économique, en priorité sur les territoires avec un haut niveau de chômage
10. Soutenir les formations spécifiques ou croisées selon les problématiques rencontrées sur les territoires pour contribuer à des partenariats renforcés dans les accompagnements.
11. Poursuivre le déploiement du Chez soi d'abord en Nouvelle-Aquitaine
12. Contribuer à renforcer l'action en santé des bailleurs sociaux



Zoom Une modalité d'action : la médiation en santé et « l'aller-vers »

La médiation en santé permet de faire des ponts entre des personnes non demandeuses d'aide et les professionnels de santé. C'est un levier incontournable de la lutte contre le non recours aux soins, tout comme les démarches « d'aller-vers » qui consistent à aller au-devant des personnes les plus vulnérables afin de les réorienter vers les dispositifs de droits commun.

Actions phares

Déployer le programme PANJO en lien avec les conseils départementaux volontaires



La qualité de la relation qui s'établit entre le parent et son nouveau-né est déterminante pour le développement et la santé à venir de celui-ci. Panjo, est un programme probant de Santé publique France, permettant d'outiller les équipes de Protection maternelle et infantile (PMI) sur les liens d'attachement parents/enfants. Il s'agit d'une intervention à domicile de prévention précoce qui vise à renforcer les capacités des parents en situation de fragilité psycho-sociale à répondre aux besoins fondamentaux de leur nouveau-né.

Notre objectif : Déployer ce programme sur l'ensemble des départements de la région d'ici 2028.

Renforcer les permanences d'accès aux soins de santé (PASS)



Les PASS (44 en Nouvelle-Aquitaine) sont un dispositif hospitalier pivot de l'accès aux soins à l'hôpital et hors les murs pour les personnes les plus précaires. Elles permettent l'accès aux soins de plus de 25 000 personnes par an en région. Leur développement est une priorité, il portera notamment sur le déploiement de temps de sages-femmes dans toutes les PASS de la région et sur le renforcement de l'accès aux soins bucco-dentaires.

Renforcer les structures médico-sociales dans le champ de la précarité

Les lits d'accueil médicalisés (LAM), Lits Halte Soins Santé (LHSS), Appartements de coordination thérapeutique (ACT) et les équipes mobiles santé précarité (EMSP) sont des dispositifs médico-sociaux qui permettent, en complément de l'hébergement social et des prises en charges hospitalières, d'avoir des équipes mobiles et des lieux d'accueil et de soins pour les personnes en grande précarité.

Notre objectif : Disposer de 1 000 places en 2028 sur l'ensemble de la région.



Renforcer la coordination des actions auprès des enfants et jeunes vulnérables

Les jeunes sont une population exposée à un cumul de fragilités psychosociales. L'articulation des acteurs de la santé auprès de ce public est un facteur qui contribue à prendre soin de leur santé (Missions locales, Maisons des adolescents, Consultations jeunes consommateurs, Éducation nationale (PAEJ, CES...).

Notre objectif : Améliorer la coordination des acteurs sur les territoires afin de favoriser les prises en charge.



Principaux leviers

- Travail intersectoriel et coordination des acteurs,
- Contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
- Appels à projets
- Mobilisation des Contrats locaux de santé (CLS), des Conseils locaux de santé mentale (CLSM) et des projets territoriaux en santé mentale (PTSM)



Pour aller plus loin

SRS - Axes 1 et 2
Pacte national des solidarités

Glossaire

ANFH	Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier	OMS	Organisation mondiale de la santé
AVC	Accident vasculaire cérébral	OPCO	Opérateurs de compétences
CCPP	Commission de coordination des politiques publiques	OQOS	Objectifs quantitatifs de l'offre de soins
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	ORDPS	Observatoire régional de la démographie des professionnels de santé
CLS	Contrat local de santé	ORSAN	Organisation de la réponse du système de santé
CLSM	Conseil local de santé mentale	PAEJ	Point accueil écoute jeunes
CMEI	Conseillers médicaux en environnement intérieur	PAERPA	Personnes âgées en risque de perte d'autonomie
COS	Cadre d'orientation stratégique	PAPRAPS	Plan d'action pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins
CPIAS	Centre de prévention des infections associées aux soins	PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	PCO	Plateforme de coordination et d'orientation
CPS	Compétences psycho-sociales	PGSSE	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé	PMI	Protection maternelle et infantile
CRATB	Centre régional de lutte contre l'antibiorésistance	PMSP	Projet médico-soignant partagé
CRCDC	Centre régional de coordination des dépistages des cancers	PRAPS	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies
CRSA	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	PRS	Projet régional de santé
CRT	Centre de ressources territorial	PRSE	Plan régional santé environnement
CTS	Conseil territorial de santé	PSSM	Premiers secours en santé mentale
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	PTSM	Projet territorial en santé mentale
EHPAD	Établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes	QVCT	Qualité de vie et conditions de travail
EMA	Équipe multidisciplinaire en antibiothérapie	RREVA	Réseau régional de vigilance et d'appui
EMH	Équipe mobile d'hygiène	SAS	Service d'accès aux soins
ESMS	Établissements et services médico-sociaux	SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
ETP	Éducation thérapeutique du patient	SPF	Santé Publique France
HPV	Papilloma virus humain	SRS	Schéma régional de santé
OMEDIT	Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique	TND	Troubles neuro-développementaux
		URPS	Union régionale des professionnels de santé

AXE 1

SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ RENFORCER LA PRÉVENTION ET L'ACTION SUR LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ



- Refonder la politique de prévention pour renforcer son efficacité
- Faire de la promotion de la santé l'affaire de tous, professionnels et citoyens
- Agir le plus tôt possible sur les déterminants de la santé
- Promouvoir les milieux favorables à la santé
- Mobiliser les outils de prévention du système de santé

AXE 2

SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ ORGANISER UN SYSTÈME DE SANTÉ DE QUALITÉ, ACCESSIBLE À TOUS DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE SANTÉ



- Assurer un accès à la santé pour tous, y compris en cas d'urgence
- Organiser des parcours de santé sans ruptures
- Renforcer la démocratie en santé, l'implication du citoyen et le partenariat usager-professionnel



UNE
ARTICULATION
RENFORCÉE
AVEC LE PLAN
RÉGIONAL SANTÉ-
ENVIRONNEMENT



AXE 3

SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ GARANTIR LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ ET LA PERTINENCE DES PRISES EN CHARGE ET DES ORGANISATIONS ET RENDRE LE SYSTÈME DE SANTÉ PLUS RÉSILIENT FACE AUX CRISES



- Améliorer la qualité et la sécurité des pratiques et des organisations
- Améliorer l'efficacité et la pertinence des parcours de soins
- Adapter les ressources humaines en santé aux besoins des territoires et aux nouveaux enjeux de prise en charge
- Prévenir et gérer les situations sanitaires exceptionnelles
- Amplifier l'innovation, la recherche, l'observation en santé et l'évaluation
- Promouvoir le développement durable et la transformation écologique du système de santé

DES PROGRAMMES
SPÉCIFIQUES POUR
L'ACCÈS À LA
PRÉVENTION ET
AUX SOINS DES PLUS
DÉMUNIS ET DES
PERSONNES VICTIMES
DE VIOLENCES SEXISTES
ET SEXUELLES



Programme
de prévention
des violences sexuelles
et de l'accès aux soins
des victimes de ces
violences
2023-2028



PRS NOUVELLE AQUITAINE 2018-2028



SUIVRE LE PRS NOUVELLE-AQUITAINE 2018 - 2028
nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Délégations départementales

Charente (16)
8 rue du Père Joseph
Wrésinski - CS 22321
16023 Angoulême

Charente-Maritime (17)
5 place des Cordeliers
Cité administrative Duperré
CS 90583
17021 La Rochelle Cedex 1

Corrèze (19)
4 rue du 9 juin 1944
CS 90230
19012 Tulle

Creuse (23)
28, avenue d'Auvergne
CS 40309
23006 Guéret

Dordogne (24)
Bât. H - Cité Administrative
18 rue du 26^e RI
CS 50253
24052 Périgueux Cedex 9

Gironde (33)
103 bis rue Belleville
CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

Landes (40)
Cité Galliane - 9, avenue
Antoine Dufau - BP 329
40011 Mont-de-Marsan

Lot-et-Garonne (47)
108 boulevard Carnot
CS 30006
47031 Agen Cedex

Pyrénées-Atlantiques (64)
Cité Administrative,
Bd Tourasse - CS 11604
64016 Pau Cedex

Deux-Sèvres (79)
6 rue de l'Abreuvoir
CS 18537
79025 Niort Cedex

Vienne (86)
4 rue Micheline Ostermeyer
BP 20570
86021 Poitiers Cedex

Haute-Vienne (87)
24 rue Donzelot - CS 13108
87031 Limoges Cedex 1